



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 2023



Séance du 26 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois à 20 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel BELLEGARD, MAIRE

Présents :

Daniel BELLEGARDE, Dominique ANCEY Yves CAIRON Lydie AMEVET, Marc MUSCAT, Dominique MAIRE, Sandrine GAS, Jean Marie POUWELS, Natacha BENALI, Valérie RUBEAUX

Pouvoirs :

Pascale VERHNES à Marc MUSCAT
Patrice RUBEAUX à Dominique ANCEY
Daniel LECUYER à Yves CAIRON
Patrick POUDEVIGNE à Daniel BELLEGARDE
Annie GAT à Lydie AMEVET

Absent(e)s excusés : Gilbert CHAZAL, Marie VITALI, Lydia ZIADE, Brigitte NEF

Date de convocation : 20 octobre 2023

MEMBRES EN EXERCICE : 19

MEMBRES PRESENTS : 10

POUVOIR : 5

Secrétaire de séance : Lydie AMEVET

DEL 47-2023 : DEVELOPPEMENT DE L'ECO-PATURAGE - Convention avec un chevrier

La volonté de la municipalité est de s'orienter vers l'éco-pâturage. Dans ce cadre, Il est proposé aux membres du Conseil de signer une convention de prêt à usage avec un chevrier qui fera brouter ses animaux sur le domaine public et privé de la commune. Ce prêt est fait à titre gratuit.

Il organisera le transport des animaux, et la mise en place de clôture. La Commune mettra juste à disposition des biens.

Cela permettra au chevrier de nourrir ses bêtes, et à la commune de bénéficier d'un débroussaillage écologique, de diminuer les coûts d'utilisation du matériel et de préserver la santé et la sécurité des agents

Le Conseil municipal, ouï le Maire, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la convention avec un chevrier
- **DONNE** pouvoir au Maire ou son représentant à déterminer les emplacements du domaine public et du domaine privé sur lesquels les animaux pourront paître et de modifier les emplacements à tout moment
- **DONNE** pouvoir au Maire
- **D'APPLIQUER** toutes les dispositions de cette décision



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAUCLUSE
COMMUNE DE JONQUERETTES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 2023

Envoyé en préfecture le 29/12/2023

Reçu en préfecture le 29/12/2023

Publié le

Berger
Levrault

ID : 084-218400554-20231026-47102023-DE

DEL 47-2023

Pour	Contre	Abstention
15	/	/

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessous.

Secrétaire de séance
Lydie AMEVET

Le Maire,
Daniel BELLEGARDE



Le Maire

Certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture et sa publication
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

DEL 2023